

Pollution de l'air : comment l'industrie pétrolière sème le doute scientifique pour affaiblir la réglementation

Concawe, le bras « scientifique » de l'association européenne des fabricants de carburant, finance des études qui contestent les effets sanitaires du dioxyde d'azote ou du benzène, selon une enquête de l'ONG Transport & Environment.

Par [Stéphane Mandard](#) : 29/11/2023

Le 21 mars 2023, le chef de file des eurodéputés conservateurs, le Tchèque Alexandr Vondra, organise à Bruxelles une audition publique sur la proposition de nouvelle norme Euro 7 sur la pollution automobile, qu'il combat. Les participants sont invités à répondre à la question : « Opportunité ou menace ? »

Parmi les experts sollicités sur les « aspects environnementaux et sanitaires » figure un représentant de Concawe, pour Conservation of Clean Air and Water in Europe (« Préservation de l'air et de l'eau purs en Europe »). Inconnu du grand public mais pas des fonctionnaires bruxellois, le nom évoque une de ces organisations de défense de l'environnement qui croisent le fer avec les lobbys de l'industrie dans les coulisses de la Commission européenne.

Fausse piste. Créé il y a tout juste soixante ans par deux cadres de BP et d'Exxon inquiets des conséquences de la réglementation européenne sur les activités du secteur, Concawe est le bras « scientifique » de FuelsEurope, la puissante association européenne des fabricants de carburant.

« Usine » à produire des études

Le patron de TotalEnergies, Patrick Pouyanné, était son vice-président en 2013. Sa mission : produire « *une science solide* » sur les impacts environnementaux et sanitaires de l'industrie pétrolière, affirme Concawe sur son site Internet. Son objectif : « *Contribuer à une décision législative éclairée* ».

Doté d'un budget annuel de 16 millions d'euros, composé de huit « cadres » scientifiques, de dix scientifiques « associés » et de consultants externes tous passés par l'industrie pétrolière, Concawe est une « usine » à produire des études et des rapports. Son catalogue en recense plusieurs centaines, dont une cinquantaine sur la pollution de l'air.

Plus de deux cents ont été publiés dans des revues scientifiques ces cinq dernières années. Avec des résultats qui remettent souvent en cause des consensus scientifiques, selon une enquête menée par l'ONG Transport & Environment (T & E) publiée mercredi 29 novembre.

C'est le cas, notamment, pour les effets sanitaires du dioxyde d'azote (NO₂), gaz nocif émis principalement par le trafic automobile, et en particulier les véhicules diesel. En 2014, Concawe publie une « [revue \[de 260 pages\] des récentes études](#) » consacrées au sujet qui conclut à des « *doutes considérables* ».

52 000 décès par an

Quatre ans plus tard, Concawe transmet une nouvelle étude à l'Agence européenne de l'environnement (AEE) que *Le Monde* s'est procurée : elle soutient que le lien entre exposition au NO₂ et mortalité n'est « *pas confirmé* » et que de nouvelles études sont nécessaires. Selon les dernières estimations de l'AEE, publiées le 24 novembre, l'exposition au NO₂ est à l'origine d'environ 52 000 décès par an à l'échelle de l'Union européenne.

Ebba Malmqvist est professeure associée au département de médecine du travail et de l'environnement de l'université de Lund (Suède) et autrice d'une soixantaine de publications scientifiques, essentiellement sur les impacts sanitaires de la pollution de l'air. « *Sélectionner les résultats, jouer la montre en réclamant toujours de nouvelles études : l'industrie pétrolière a déployé une stratégie comparable à celle du tabac pour semer le doute* », explique-t-elle.

Selon l'enquête de T & E, Concawe a notamment mis en œuvre avec succès cette stratégie pour limiter le renforcement des normes pour les travailleurs exposés au benzène. Classé cancérigène pour l'homme depuis 1979 par le Centre international de recherche sur le cancer, le benzène est l'un des polluants de l'air les plus toxiques.

Même si les niveaux de teneur en benzène ont été limités à 1 % dans l'essence depuis les années 2000, environ un million de travailleurs (salariés des raffineries ou des stations-service, citernistes, garagistes) restent exposés, ainsi que le grand public par les gaz d'échappement ou à la pompe.

En 2017, l'Union européenne lance le processus de révision de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) pour prendre en compte les dernières publications scientifiques. Ces dernières montrent en particulier une augmentation des risques de leucémies bien en deçà de la limite en vigueur de 1 partie par million (ppm), soit 3,25 mg/m³ d'air. Sur la base de ces travaux, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) propose d'abaisser drastiquement la VLEP à 0,05 ppm.

« Valeur trop conservatrice »

Une recommandation qui n'est pas du goût de l'industrie pétrolière. Dans un e-mail envoyé en novembre 2017 au président du comité d'évaluation des risques (CER) de l'ECHA, Concawe exprime sa « *préoccupation* » et assure que « *de nouvelles preuves scientifiques, partagées avec le groupe de travail du comité scientifique, ne soutiennent pas la valeur proposée par le CER, que nous considérons comme trop conservatrice et scientifiquement injustifiée* ». Concawe se réfère notamment à une [étude publiée en septembre 2017](#) dans la revue *Chemico-Biological Interactions*.

Financée par Concawe, rédigée notamment par deux de ses cadres (Peter Boogaard, professeur à l'université de Wageningen, aux Pays-Bas, et ancien de Shell, et Hans Ketelslegers, de l'université de Maastricht et ancien d'ExxonMobil), l'étude conclut qu'il n'y a pas de « *risque accru dû au benzène à des niveaux d'exposition réduits* ». En 2012, déjà, Concawe avait financé une étude, publiée dans le *Journal of the National Cancer*

Institute et dirigée par A. Robert Schnatter, un cadre d'ExxonMobil (également coauteur de l'étude de 2017), concluant que la VLEP en vigueur en Europe était « *largement suffisante pour protéger la santé des travailleurs de leucémies liées au benzène* ».

Le lobbying se poursuit dans les couloirs de la Commission européenne. En mars 2019, des membres de Concawe rencontrent des représentants de la direction générale de l'emploi (DG emploi) chargés de rédiger les projets de directives sur la protection des travailleurs : ils mentionnent des études soumises à l'ECHA évoquant « *un risque résiduel négligeable en dessous de 0,25 ppm* » et affirmant « *soutenir une VLEP de 0,5 ppm* ».

L'Union européenne s'est alignée

Trois ans plus tard, l'Union européenne s'est alignée sur les seuils défendus par Concawe : 0,5 ppm à partir d'avril 2024, puis 0,2 ppm à partir de 2026, soit respectivement dix fois et quatre fois plus que la limite préconisée par l'ECHA.

« *L'industrie pétrolière a payé des consultants pour qu'ils produisent des évaluations des risques qui montraient que le benzène provoquait des leucémies mais à des niveaux élevés d'exposition. Les organismes de réglementation n'ont donc pas voulu abaisser les limites d'exposition* », commente, dans l'étude de T & E, l'épidémiologiste Peter Infante, spécialiste mondial du benzène et ancien cadre de l'administration américaine pour la santé au travail.

« *Toute allusion quant à des études financées afin de freiner la réglementation européenne est totalement fantaisiste et inacceptable*, réagit Concawe, sollicité par "Le Monde". *Notre travail consiste à fournir des évaluations, des conclusions et des recommandations basées sur des données scientifiques solides.* »

Egalement contactée par *Le Monde*, l'ECHA confirme que Concawe a « *contribué à la procédure* » et que des « *représentants de l'industrie* » ont également « *participé à la session plénière* » de son comité d'évaluation des risques. L'agence européenne rappelle toutefois qu'elle fournit une « *recommandation scientifique* » mais que la décision finale revient à la DG emploi de la Commission européenne.

Outre l'avis scientifique de l'ECHA, la Commission européenne explique avoir également « *pris en compte les impacts sociaux et économiques* » à l'issue d'une procédure impliquant les travailleurs, les employeurs et les gouvernements afin de « *présenter une proposition qui représente l'option la plus équilibrée en termes de protection de la santé et de mise en œuvre pratique* ».